

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 29 février

En exercice : 10

L'an Deux Mil Seize

Présents : 8

Pouvoirs : 2

A VINGT-HEURES-TRENTE

Absents : 2

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAULMIER Bernard, maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, J. FAVOT, M. DELMOTTE BRETON, M. GAMBA PAILLERY, S. REMOND, P. BOUROTTE, B. CHAVAGNAC,

Secrétaire de séance : S. REMOND

Absents excusés : M. MONIOT, C. COUARD

Pouvoirs : M. MONIOT à J. FAVOT, C. COUARD à M. GAMBA PAILLERY

Ordre du Jour :

- Répartition de la subvention accordée par l'Agence de l'eau pour les raccordements en domaine privé
- Renouvellement du bail ORANGE pour le pylone de téléphonie mobile situé au lieu dit « Les Grandes Chaumes »
- Travaux de mise en accessibilité aux handicapés des toilettes de la salle des fêtes
- Dématérialisation de la transmission des actes (documents budgétaires et délibérations) en Préfecture
- Décisions du Maire par délégation du Conseil municipal
- Questions diverses

Après lecture par le Maire du compte-rendu de la précédente séance, les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

N°1 - REPARTITION DE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT REALISES CHEZ LES PARTICULIERS PAR LA COMMUNE

Environ 225 devis seront réalisés d'ici le 07 mars par le groupe d'entreprises SCHMIT / GIRARD attributaire des travaux chez les particuliers qui ont souhaité conventionner avec la commune pour les faire réaliser. La moyenne des 195 devis déjà reçus s'élève à 3 310,00 € HT/habitation. Si cette moyenne se confirme sur le total des 225 devis, la subvention globale accordée par l'Agence de l'eau pourrait couvrir l'ensemble des travaux à condition d'être mutualisée.

Le Maire et son 1^{er} adjoint prendront rendez-vous avec le chargé d'affaires de l'Agence de l'eau qui suit ce dossier de manière à se faire préciser les modalités de versement de cette subvention (acompte, versements intermédiaires).

Jean-Luc DELAGNEAU souhaite que soit précisé dans la convention que tout complément de travaux demandé par le propriétaire par rapport au devis qui lui sera transmis sera à sa charge. A contrario, certains travaux de remise en état qui seraient réalisés par les propriétaires eux-mêmes seront déduits de la facture finale.

Les conventions pré-remplies du montant correspondant au devis seront postées aux propriétaires d'ici lundi 04/03/2016, et devront être renvoyés signés à la mairie avant le 25/03/2016.

Les travaux commenceront à partir du 21/03, l'entreprise se chargeant de contacter chacun des propriétaires pour caler les dates d'intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE que dans le cas où le montant total des travaux tiennent dans l'enveloppe globale subventionnée par l'Agence de l'eau, celui-ci sera entièrement pris en charge par la commune mutualisant ainsi la subvention accordée pour tous les propriétaires quel que soit le montant de leurs travaux
- CHARGE le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole de 300 000 euros maximum de manière à faire l'avance de trésorerie nécessaire – en lieu et place des propriétaires – pour couvrir les dépenses en attendant de toucher l'intégralité de la subvention accordée.

**N°2 – RENOUELEMENT DU BAIL D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL PAR LE PYLONE ORANGE
« GRANDES CHAUMES » 2017-2029**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de nouvelle convention d'occupation du domaine communal (parcelle B 1476) par un pylône de téléphonie mobile de la société ORANGE couvrant la période du 29/04/2017 au 28/04/2029, la convention en cours arrivant à échéance à cette date.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTENT les modalités de cette convention qui fixent le loyer annuel à un montant de 2177 € avec une augmentation de 1% annuelle, AUTORISENT le Maire à signer cette convention d'une durée de 12 ans renouvelable de plein droit pour une période de 6 ans avec un préavis de 24 mois en cas de dénonciation.

N°3 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES DE LA SALLE DES FETES

Dans le cadre de son programme ADAP 2016-2018 de mise en accessibilité pour ses bâtiments recevant du public la commune a inscrit pour la première année les travaux relatifs aux toilettes de la salle des fêtes.

Des travaux de plomberie, d'achat d'équipement spécifique aux normes d'accessibilité, et d'électricité sont nécessaires. Des demandes de devis ont été effectuées permettant d'estimer le montant global des dépenses à 3000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE que les dépenses relatives à ces travaux soient imputées en section investissement du budget primitif 2016 de la commune, CHARGE le Maire de solliciter une aide au titre de la DETR à hauteur de 60% du montant HT des dépenses engagées pour l'année 2016, CHARGE le Maire d'attribuer ces travaux à l'entreprise la mieux disante une fois la notification d'attribution des aides sollicitées pour boucler le financement de cette opération, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°4 – DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES (BUDGETAIRES, DELIBERATIONS) A LA PREFECTURE

La préfecture de l'Yonne incite depuis quelques années et de plus en plus les communes à lui transmettre sous forme dématérialisée et sécurisée (incluant une signature électronique) les budgets et les délibérations municipales. 3 devis ont été demandés comprenant l'installation du logiciel de transcription et l'abonnement annuel à des plateformes permettant cette transmission dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer avec le Préfet une convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, CHARGE le Maire de solliciter une aide au titre de la DETR à hauteur de 80% du montant HT des dépenses engagées pour l'année 2016, CHARGE le Maire de passer commande auprès de l'entreprise ayant fait l'offre la mieux disante une fois la notification d'attribution des aides sollicitées pour boucler le financement de cette opération, AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

logo : Jean-Luc DELAGNEAU présente au conseil municipal le projet de logo réalisé par les membres de l'association « Bellechaume, son histoire, son patrimoine » intégrant les demandes de modification de couleur faites lors du dernier conseil municipal. Ce logo est adopté à l'unanimité par l'assemblée. Un courrier de remerciement sera adressé à ses créateurs, et le logo sera présenté à la population le 14 juillet 2016.

Stock cars : Pierre BOUROTTE, président de l'association « Les Amis de Bellechaume » organisatrice du Stock cars demande si un équipement de l'association peut être stocké provisoirement dans les ateliers communaux. Avis favorable.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 21H30

Ordre des délibérations prises :

1	Répartition de la subvention accordée par l'AESN pour les raccordements assainissement en domaine privé et autorisation d'ouverture ligne de trésorerie de 230 k€ maximum
2	Renouvellement bail ORANGE pylône « Grandes Chaumes » 2017-2029
3	Travaux mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes
4	Dématérialisation de la transmission des ACTES à la Préfecture

BOUROTTE Pierre		FAVOT Jean	
-----------------	--	------------	--

CHAVAGNAC Bruno		GAMBA-PAILLERY Marielle	
COUARD Christophe	absent	MONIOT Magali	absente
DELAGNEAU Jean-Luc		PAULMIER Bernard	
DELMOTTE BRETON Martine		REMOND Sylvie	